

Les aides financières

L'Agence de l'Eau RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE

contribue à la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques en privilégiant une approche globale des problèmes. Elle intervient financièrement auprès des collectivités, des industriels et des agriculteurs, pour toutes actions de protections de ces milieux. En matière de déchets spéciaux dangereux pour l'eau, l'Agence aide les industriels qui en font assurer une élimination correcte dans des centres conventionnés, en apportant une subvention pouvant atteindre 40% et qui peut être déduite directement de la facture par les collecteurs et certains centres éliminateurs.

Pour tous renseignements complémentaires, l'Agence met à votre disposition une plaquette annuelle, reprenant les aides financières.

Contact : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse - 2,4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07 Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 07



Comment éliminer vos déchets dangereux ?

- Pour tous types de déchets dangereux, faites appel à des collecteurs conventionnés par l'Agence de l'eau RMC :

Déchets	Entreprises	Adresse de l'agence	Téléphone
tous types de déchets	ACTIS	37, rue Pierre Pays 69660 COLLONGES au MONT D'OR	04.78.22.26.51
tous types de déchets	JB BONNEFOND ENVIRONNEMENT	35, route de Genas BP 23 - 69513 VAULX EN VELIN	04.72.14.16.90
tous types de déchets	LABO SERVICES	Route de la Centrale - 69700 GIVORS	04.72.49.24.24
tous types de déchets	MAINTENANCE SERVICE ENVIRONNEMENT (MSE)	Avenue des taillis, Impasse du Rhône 69120 CORBAS	04.72.90.95.09
tous types de déchets	MONIN ORDURES SERVICES (MOS)	50-52, avenue Garibaldi - 69120 VAULX EN VELIN	04.72.05.64.34
tous types de déchets	SERPOL SA	2, chemin du Génie - BP 80 - 69200 VÉNISSIEUX	04.78.70.33.55
tous types de déchets	SIRA	ZI de l'Ision - 38670 CHASSE/RHONE	04.72.49.25.25
tous types de déchets	SCORI	Route de la Centrale - 69700 GIVORS	04.72.49.21.60
bains photochimiques usés	RHONE ALPES ARGENT	Parc d'activité de Genas 2, rue Henri Becquerel - 69740 GENAS	04.78.90.06.17
huile, filtre, liquide de refroidissement	S.R.R.H.U	30, rue Charles Martin - 69190 St FONTS	04.78.70.93.02
déchets de pressing	CODIS	ZA la Gare - 38430 MOIRANS	04.76.35.45.74
déchets de pressing	FOURNIER	50, chemin des Bruyères - 69150 DECINES	04.72.93.39.72

- Documents utiles : Le "Guide Rhône Alpes de tous les déchets" à demander à l'ADEME (Chacun des partenaires cités dans cette plaquette peut, sur simple demande, vous adresser des documents sur ce sujet).



Sites internet utiles

www.ademe.fr
www.eaufrance.fr
www.grandlyon.com
www.lyon-spiral.org

SPIRAL EAU

Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

Secrétariat du SPIRAL EAU - DRIRE Rhône-Alpes et Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Le Spiral est une structure de concertation et d'information créée en 1990 à l'initiative du Ministre de l'Environnement et du Président de la Communauté Urbaine de Lyon. Il regroupe administrations d'Etat, collectivités territoriales, industriels, associations de protection de l'environnement, ou de défense des consommateurs. Son but est de définir de manière collégiale et de rendre publiques des orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels dans l'agglomération lyonnaise.

Travaillons ensemble



Le Rhône au sud de Lyon

artisans

commerçants

industriels

POUR MIEUX GÉRER NOS DECHETS

TOXIQUES



Depuis 1996, plusieurs campagnes de mesures ont été réalisées sur le réseau d'assainissement du Grand Lyon, en semaine et durant le week-end, au niveau des stations d'épuration et de certaines zones industrielles. Les résultats montrent que les rejets toxiques (métaux et solvants) proviennent principalement des activités économiques.

la qualité de l'eau c'est l'affaire de tous

SPIRAL EAU

Secrétariat Permanent pour la Prévention
des Pollutions Industrielles et des Risques
dans l'Agglomération Lyonnaise





Qu'appelle t-on **déchets dangereux** en petites quantité ou plus communément

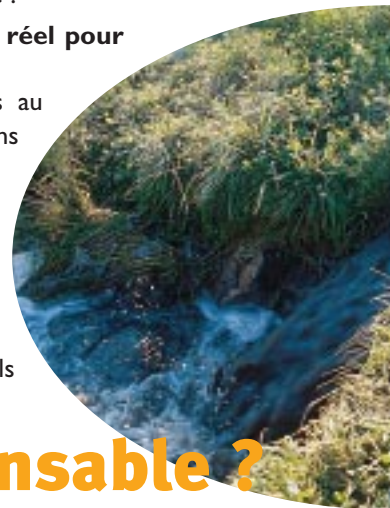
DTQD ?

Les DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées) sont des déchets toxiques ou dangereux non biodégradables. Ils présentent la particularité d'être détenus en faible quantité (quelques dizaines de litres ou de kilos) et d'être générés de façon dispersée par de multiples producteurs : PME-PMI, artisans et commerçants, laboratoires de recherche...

Pourquoi présentent-ils un **risque ?**

→ Trop souvent, les DTQD ne sont pas éliminés de façon satisfaisante : **Certains comportements illégaux représentent un danger réel pour la santé et l'environnement :**

- **rejetés dans les égouts**, ils font courir des risques graves au personnel qui y travaille, ils traversent les stations d'épuration sans être traités efficacement et polluent ainsi les rivières et les fleuves,
- **mélangés aux ordures ménagères** ou aux bennes de déchets non dangereux, ils représentent un risque pour les personnes qui effectuent la collecte et le tri ainsi que pour l'environnement lors de leur élimination par incinération (dégagement de gaz nocifs),
- **abandonnés dans la nature** ou enfouis dans les chantiers, ils polluent les sols et les eaux souterraines,

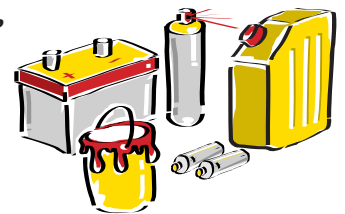


Que dit la **loi** et qui est **responsable ?**

→ Les personnes qui détiennent des déchets sont tenues d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement. Toute personne est responsable des dommages causés à autrui, notamment du fait d'une élimination non appropriée des déchets qu'elle a détenus ou transportés.

Quels sont ces **déchets dangereux** et comment les reconnaître ?

- ● solvants usés : ininflammables (trichloréthylène, perchloréthylène, tétrachloroéthane...) ou inflammables (essences, white spirit...), culots de filtration de solvants,
- peintures, vernis, encres, colles, décapants de peintures,
- produits chimiques résiduels de laboratoires et de petits ateliers : acides, bases, sels métalliques, bains et boues de traitements de surfaces, bains et films photographiques...
- fluides d'usinages et huiles usagées,
- piles, accumulateurs, batteries, tubes fluorescents, lampes à vapeur de mercure,
- emballages souillés,
- gaz comprimés, aérosols, CFC



→ Ces pictogrammes, situés sur les emballages vous permettent d'identifier le danger des produits que vous utilisez.



E Explosif



O Comburant



F ou F+ Inflammable



T ou T+ Toxique



Xn Nocif



C Corrosif



XI Irritant



N Dangereux pour l'environnement

Les **bonnes pratiques**

- ● **CONNAITRE SES DECHETS TOXIQUES** : à l'initiative de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), de plus en plus d'industriels mettent en place un suivi permanent de leurs rejets polluants : c'est le système de l'autosurveillance.

Contact : DRIRE Rhône Alpes - 2 rue Antoine Charial - 69003 LYON
Tél. 04 37 91 44 44 - Fax 04 37 91 28 03

- **ADOPTER LE CONVENTIONNEMENT** : le Grand Lyon a mis en place depuis plusieurs années un système de conventionnement pour les établissements industriels, artisanaux ou commerciaux qui déversent des eaux usées dans les égouts publics. Cette convention autorise le déversement et fixe les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être acceptées.

Contact : Grand Lyon - Direction de l'eau - 20, rue du Lac - 69003 LYON
Tél. 04 78 95 89 55 - Fax 04 78 95 89 74

- **TRAVAILLER ENSEMBLE** : les associations d'entreprises (associations de zones industrielles ou d'activités particulières), les syndicats de branches professionnelles et les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers) peuvent être des relais efficaces pour organiser une gestion collective des DTQD mais aussi des DIB (Déchets Industriels Banals) : mise en place de plateformes de regroupement, organisation de tournées de collecte.

Contacts : Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon - 20, rue de la Bourse - 69002 LYON
Tél. 04 72 40 58 58 - Fax 04 72 40 59 27

Chambre de Métiers du Rhône - 58, avenue Maréchal Foch - 69006 LYON - Tél. 04 72 43 43 41 - Fax 04 72 43 43 30

APORA - Cité des Entreprises - 60, avenue Jean Mermoz - 69008 LYON - Tél. 04 78 77 07 40 - Fax 04 78 77 07 29

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), 10, rue des Emeraudes - 69006 LYON - Tél. 04 72 83 46 00
Fax 04 72 83 46 26



Les **conseils pratiques** pour le **stockage** de vos déchets dangereux

- ● **Ne mélangez pas les différents types de déchets dangereux : un déchet homogène est plus facile et moins coûteux à éliminer. D'autre part, de tels mélanges peuvent poser des problèmes de sécurité (risques d'explosion ou de dégagement de vapeurs toxiques,...)**
- **Stockez sans risque les déchets de façon sélective et adaptée dans des endroits spécifiques munis de capacités de rétention étanches.**
- **Respectez l'étiquetage ; procurez vous les fiches techniques et les fiches de données de sécurité auprès du fabricant et laissez les produits dans leur emballage d'origine.**

(Produire moins de déchets dangereux) des **solutions** existent

- **Réduisez à la source** le gisement et la nocivité de vos déchets en faisant appel aux technologies propres
- Utilisez de préférence des produits dont les impacts nocifs sont nuls ou minimes par rapport aux autres produits ayant le même usage. Certains de ces produits sont labellisés "écolabel européen" ou "NF Environnement"
- **Favorisez la valorisation et le recyclage**
- Négociez si possible la reprise de vos déchets dangereux par vos fournisseurs.



La marque **RETOUR** est une marque créée par l'ADEME attribuée aux fournisseurs qui s'engagent à organiser la reprise des produits usés de leurs clients, tout en respectant des règles précises de protection de l'environnement. **Contact** : ADEME - Tél. 04 72 83 46 00